



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## majorations des pensions

Question écrite n° 4239

### Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur la publication d'un décret. Suite à l'article 126 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, des modifications ont été apportées à l'article L. 24 du code des pensions civiles et militaires de retraite. Toutefois, l'application aux titulaires de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) est conditionnée à la publication d'un décret, qui doit impérativement intervenir avant la date fatidique du 1er octobre 2012, sous peine que les premiers fonctionnaires handicapés théoriquement bénéficiaires de cette mesure ne se retrouvent pris au piège au moment de leur mise à la retraite. Il souhaiterait savoir quand ce décret sera publié et souhaiterait qu'il prévoie une bonification rétroactive pour les fonctionnaires mis en retraite anticipée pour handicap depuis la promulgation de la loi.

### Texte de la réponse

L'article 126 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 a étendu aux fonctionnaires bénéficiant de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) un droit au départ à la retraite avant l'âge de 60 ans assorti d'une majoration de pension sous réserve d'avoir validé une durée d'assurance minimale, à l'instar de ce qui existait déjà pour les salariés du privé et pour les fonctionnaires handicapés à 80 %. Dans ce cadre et comme prévu par la loi, un projet de décret, ayant pour objet de fixer les durées d'assurance minimales exigées pour l'ouverture du droit à un départ anticipé et à une majoration de pension, a fait l'objet depuis fin mars 2012 d'une concertation interministérielle nourrie. Ce texte vient d'être publié au Journal officiel (JORF n° 0218 du 19 septembre 2012). Les dispositions du présent décret sont applicables aux pensions liquidées à compter du 14 mars 2012.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Jacques Candelier](#)

**Circonscription :** Nord (16<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4239

**Rubrique :** Retraites : fonctionnaires civils et militaires

**Ministère interrogé :** Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

**Ministère attributaire :** Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [11 septembre 2012](#), page 4990

**Réponse publiée au JO le :** [23 octobre 2012](#), page 5975